



16 mars 2020

Coronavirus (COVID-19)

Impact sur les prestations de l'administration cantonale

L'Etat du Valais essaiera dans la mesure du possible de maintenir ses prestations. La population est toutefois priée de limiter ses déplacements aux différents guichets de l'administration cantonale. Il est recommandé de reporter les demandes non urgentes, de recourir le plus possible aux prestations en ligne et, si besoin, de prendre contact par téléphone ou par e-mail avec les services de l'Etat. En fonction de l'évolution de la situation, des prestations seront suspendues, ce qui est déjà le cas pour les écoles ainsi que les services au public des Musées cantonaux, de la Médiathèque Valais et des Archives de l'Etat du Valais. Le délai pour le retour des déclarations d'impôts est repoussé au 31 mai 2020.

Les services de l'Etat du Valais s'organisent pour assurer le meilleur service possible à la population compte tenu de la situation particulière liée à la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Report du délai pour le retour des déclarations d'impôts

Le délai général du dépôt de la déclaration d'impôt 2019 des personnes physiques ainsi que le délai inhérent à la contestation de la retenue de l'impôt à la source (demandes de révisions) sont repoussés du 31 mars 2020 au **31 mai 2020**, sans demande de la part du contribuable. Le Service cantonal des contributions encourage les contribuables à renvoyer la déclaration d'impôt via internet.

Eviter de se rendre aux guichets de l'Etat du Valais

Les différents guichets de l'administration cantonale restent dans la mesure du possible ouverts. Ils ne doivent toutefois être sollicités qu'en cas de nécessité ou d'urgence. Il est recommandé à la population de reporter les demandes non urgentes, d'utiliser le plus possible les prestations en ligne et, si besoin, de prendre contact par téléphone ou par e-mail avec les services de l'Etat. Ces derniers ont été chargés de mettre à disposition un maximum de prestations par voie électronique. Les institutions du Service de la culture (Musées cantonaux, Médiathèque Valais, Archives de l'Etat du Valais) sont fermées au public depuis le vendredi soir 13 mars et le resteront jusqu'au 30 avril 2020.

Mesures pour assurer la continuité des prestations

Des mesures sont prises pour assurer la continuité des prestations de l'Etat du Valais. Les possibilités de télétravail ont été largement étendues pour les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale. Les chefs de service ont été chargés de veiller, dans la mesure du possible, à l'alternance entre les équipes. En cas d'absentéisme important, des collaborateurs pourraient être amenés à annuler des vacances.

Une bourse de compétences sera mise en place à l'interne pour que des collaborateurs qui se trouveraient momentanément sans prestations à fournir



puissent être affectés à d'autres services devant faire face à un taux d'absentéisme important.

Si la situation devait l'exiger, il est possible que certaines prestations non prioritaires soient reportées.

Personne de contact

Roberto Schmidt, président du Conseil d'Etat, 079 220 32 29